

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0

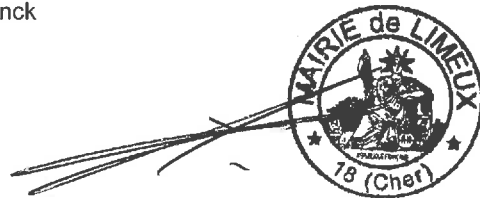
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 15/06/2023
Et
Publication ou notification du :
15/06/2023

L'an 2023, le 12 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

Absent(s) : M. PILORGET Franck



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

10-2023 – JEUX D'ETE EN BERRY 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles dates de la manifestation "Jeux d'été en Berry" organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif. Il est proposé une semaine d'activités du 17 au 21 juillet à Plou pour les jeunes de 12 à 17 ans. Le dispositif regroupait auparavant les communes de Civray, Villeneuve/Cher, Limeux, Preuilly et Plou. Le coût pour une semaine d'activités s'élève à 1000€ pour un groupe de 20 enfants. Chaque commune adhérente verse une cotisation de 15€ de droit d'entrée à la commune organisatrice (Plou), le solde est ensuite réparti au prorata du nombre d'enfants de chaque commune participante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 votes pour et 1 contre, décide de reconduire son adhésion et accepte le droit d'entrée d'un montant de 15€ pour la semaine à Plou.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/06/2023
Le Maire
Julien YVON

La secrétaire
MOREL Angélique

